



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de BIZANET
du vendredi 5 juin 2026 à 19 heures

Le Conseil municipal de la Commune de Bizanet légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIALADE, Maire.

Présents : Alain VIALADE, Patrice GUIRAUD, Marie-Françoise GASC, Yannick ROBERT, Anaïs THURON, Michel LOUBIERE, Laurent AGAY, Agnès AMOROS, Caroline AZAÏS, Jean-Jacques BALLESTERO, Renaud BONNET, Bernard BRAEM, Philippe COUCHOURON, Christiane KURKDJI, Christine LATORE, Gilles PETIT, Aurélie SOLES et Noëlle VIALADE. |

Absent-excuse : Mathieu BISCANS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Mathieu BISCANS donne procuration à Aurélie SOLES. |

Madame Marie-Françoise GASC a été nommée par le Conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour :

- **Approbation du dernier procès-verbal du 29 avril 2026**
- **Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

Monsieur Alain VIALADE, Maire, ouvre la séance à 19 h 00.

1/ Approbation du dernier procès-verbal du 29 avril 2026.

Le Président demande à ses collègues d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 29 avril 2026 – Document approuvé à l'unanimité.

2/ Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'instruction n°INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° DLC-BELPAG-11-2026-0095 pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de messieurs Michel LOUBIERE et Patrice GUIRAUD ainsi que de mesdames Caroline AZAIS et Anaïs THURON. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Une liste unique déposée et enregistrée nommée Liste A :

La liste A est composée par :

Alain VIALADE

Marie-Françoise GASC

Patrice GUIRAUD

Anaïs THURON

Yannick ROBERT

Christine LATORE

Michel LOUBIERE

Christiane KURKDJI

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19

- bulletins blancs ou nuls : 4

- suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- liste A : 15 VOIX - QUINZE VOIX

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 5 sièges

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 25.

A Bizanet, le 5 juin 2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Marie-Françoise GASC

Alain VIALADE